

PROCEDURE DE CREATION

ASSEMBLE GENERALE CONSTITUTIVE

(Adoption des statuts et Election du premier Bureau par les membres « fondateurs »)

Dès sur possible

**DECLARATION A LA DDCCS
OU SOUS-PREFECTURE
COMPETENTE (Montargis ou
Pithiviers)**

Dans les 5 jours

Délivrance d'un
récépissé par les
services préfectoraux

Dans un délai d'un mois
environ après la
déclaration

**PUBLICATION
AU JOURNAL OFFICIEL**

Dès que possible

Achat du registre
spécial obligatoire
par l'association

Puis le cas échéant

-Assurances
-URSSAF si salariés
-Services fiscaux si activités
para-commerciales
- Ouverture d'un compte
bancaire
.....

Affiliations

Fédération

Ligue

etc...

Dépôt des dossiers pour agréments

Jeunesse et Sports

DDCS

Autres